



DELIBERATION N°2025/15/MJI DU 11 AVRIL PORTANT ADHESION AU CAUE DE MAYOTTE

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 18

De votants : 18

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, ALI BACARI CHARAFINA, SOUFFOU ABDALLAH, AHAMADA COMBO SAID VALDO, MADI MARI DAROUECHI, SOUFFOU ZAIN-YA, SOILIH ANSOUMATI, ALIDINA ASSANI CHAKA, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI MADI, MADI MOITSOUMOU BOURA, NOUDJOUR MADI ASSANI, BOURA MCOLO VITA, OUMAR SAINDOU, SAID MADI ZAINA, AYOUBA ANLI, VITA SOIDIKI

Absents :

HEDJA KOURAICHIA, ADAM TOILIHATI, MROIVILI AMINA MOILIM, SAINDOU MOHAMADI, MDALLAH ANLAMATI, NOUDJOUR MADI MANROUF, OUSSENI SAKIMOU, MANSOIBOU RABIANI, SAINDOU ASSANATI, MADI-ISLAME SAFINATI, SIAKA OUSMANE AHAMADA

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M. NOUDJOUR MADI ASSANI** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Mayotte a été mis en place lors en 2021. Il a été mis en place pour conseiller et accompagner dans la prise de décision en termes d'architecture, d'urbanisme, d'environnement.

Au-delà du conseil aux habitants dans la commune pour le dépôt de permis de construire, le CAUE souhaite aussi mettre en place des projets architectures avec les services de la mairie. Pour bénéficier de cet accompagnement, il est nécessaire d'adhérer.

La cotisation est fixée selon le nombre d'habitant. La commune ayant moins de 10 000 habitants la cotisation d'élève à 1 000 € par an.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider l'adhésion de la commune de M'tsangamouji au CAUE de Mayotte.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,



DECIDE

- 1) D'adhérer au conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Mayotte
- 2) D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 11/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 18/04/2025
Qualité : Maire